



Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

SUCIWAX® BALANCE

Emulsion brillante. Universelle.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

AISE-P406: Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel

AISE-P407: Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé semi-automatique

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées:

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMINISTROS CIENTÍFICOS TÉCNICOS, S.A.U. (SUCITESA)

C/Comadrán 39, nave A6 - P.I. Can Salvatella - 08210 Barberà del Vallès (Barcelona) - España (Spain)

Tel. +34 902 12 14 11 - Fax. +34 902 12 14 19

info@sucitesa.com - www.sucitesa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+34) 902 12 14 11 (9:00 AM - 17:00 PM) / (+34) 900 50 67 73

Voir SECTION 4

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Autres dangers EUH210

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:

Mentions de danger (phrases H)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Mentions de mise en garde (phrases P)

P102 Tenir hors de portée des enfants

Information supplémentaire d'étiquetage

Ne pas avaler

USAGE PROFESSIONNEL

Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

2.3. Autres dangers / mentions:

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
 Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Identificateur de produit:

SUCIWAX® BALANCE

Substances dangereuses:

| | |
|--|--|
| CAS No. / EC No. / REACH No. | 107-21-1 / 203-473-3 / 01-2119456816-28-XXXX / |
| Nom EC | Éthylène-glycol |
| Nom IUPAC | Ethylene glycol |
| Gammes de concentration - % | < 3 |
| Classification CLP | H225: Flam. Liq. 2- H302: Acute Tox. 4- H373: STOT RE 2- |
| Limites de concentration spécifiques CLP | --- |
| Facteur M | --- |
| CAS No. / EC No. / REACH No. | 68131-39-5 / 500-195-7 / 01-2119488720-33-XXXX / |
| Nom EC | Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Nom IUPAC | alcohols, C12-15, ethoxylated |
| Gammes de concentration - % | < 0,5 |
| Classification CLP | H302: Acute Tox. 4- H318: Eye Dam. 1- H400: Aquatic Acute 1- |
| Limites de concentration spécifiques CLP | --- |
| Facteur M | M(acute)=1 |

(*) Pour le texte intégral des phrases mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Consultations Institut national de toxicologie :

EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Formule déposée Centre Anti-poisons de Paris Hôpital F.-WIDAL.Tf. 0140054848 · Centre Anti-poisons de Belgique Tf. 070245245

4.1. Description des premiers secours

NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

Exposition par inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau



Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition par inhalation

Effets non significatifs

Contact avec la peau

Effets non significatifs

Contact avec les yeux

Effets non significatifs

Ingestion

Effets non significatifs

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, Mousse, Agents extincteurs secs.

Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie aux alentours, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas d'incendie. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), etc.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial

Protections : Équipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc.). Appareil respiratoire autonome.

Recommandations:

Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Éviter que les produits anti-incendie passent dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être traités en accord avec les réglementations en vigueur.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser passer par les égouts ou les cours d'eau. Si cela arrive, avertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit liquide: Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur.

Produit solide: Prendre les déchets et les déposer dans un récipient adéquat pour leur élimination future, selon la réglementation locale en vigueur. Voir

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

SECTION 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisés. Ne pas stocker plus de 36 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir SECTION 1

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

FRANCE - Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle (Source: GESTIS - International limit values)

| | |
|-------------------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Ethanediol; / |
| VALEURS LIMITES - 8 heures | 20 ppm - 52 mg/m ³ |
| VALEURS LIMITES - Court terme | 40 ppm - 104 mg/m ³ |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) / |
| VALEURS LIMITES - 8 heures | Non établi |
| VALEURS LIMITES - Court terme | Non établi |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) et Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible pour le mélange

8.2. Contrôles de l'exposition

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le SECTION 1. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

(L'information devrait être confirmée par l'évaluateur des postes de travail.)

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

PRODUIT PUR - NON DILUÉ

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection, selon la norme NF EN166, lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

Protection de la peau:

- Protection des mains:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

- Autres :

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Utiliser des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

Risques thermiques:

Pas de risques thermiques connus.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| Aspect: | Liquide opaque |
| Couleur : | Blanc |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Pas de données disponibles |
| pH: | 8+-1 |
| Point de fusion/point de congélation: | Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair: | >90°C |
| Taux d'évaporation: | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'expl | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur: | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur: | Pas de données disponibles |
| Densité relative: | 1,03+-0,01 |
| Solubilité(s): | Emulsionable dans l'eau |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité: | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition: | Pas de données disponibles |
| Viscosité: | Non pertinent |
| Propriétés explosives: | Non explosif |
| Propriétés comburantes: | Non comburant |

9.2. Information complémentaire:

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation inadaptée des emballages.

10.5. Matières incompatibles:

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Aucun risque spécifique n'est à souligner

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales. En cas de combustion, voir SECTION 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3

Toxicité aiguë:

| | |
|--|---|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LD50 300-2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LD50 > 2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LC50 (4H) > 20 mg/l (vapor) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403 |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LD50 300-2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LD50 > 2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LC50 (4H) > 5 mg/l (mist) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403 |

Corrosion / Irritation

| | |
|--|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Non irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405 |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Non irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Non irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405 |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

| | |
|--|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Il n'est pas sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Il n'est pas sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX |

Mutagénicité sur les cellules germinales

| | |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476 |

Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

| | |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476 |

Cancérogénicité:

| | |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451 |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451 |

Toxicité pour la reproduction:

| | |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416 |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416 |

Toxicité à dose répétée:

| | |
|--|---|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | NOAEL(90d) 10-100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | NOAEL(28 days) > 600 mg/kg bw/day - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | NOAEC(90days) 50-250 ppmV/6h/day - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413 |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | NOAEL(90d) 10-100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413 |

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3.

12.1. Toxicité

| | |
|---|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Pimephales promelas |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (72h) / > 100 mg/l / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata |

Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

| | |
|---|---|
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | LC50 (96h) / > 1 mg/l / Poissons / Oncorhynchus mykiss |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (48h) / > 0,1 -<=1 mg/l / Crustacés / Daphnia magna |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (72h) / > 1000 mg/l / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat / Méthode | Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301 |
| Autres : | La substance est facilement biodégradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat / Méthode | Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301 |
| Autres : | La substance est facilement biodégradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat | logKow <4.5. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat | Pas de données disponibles |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|-----------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat | Pas de données disponibles |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat | Pas de données disponibles |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|-----------------|---|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat | La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII. |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat | La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII. |

12.6. Autres effets néfastes:

| | |
|-----------------|--|
| CAS No./ Nom EC | 107-21-1 / Éthylène-glycol |
| Résultat | Pas de données disponibles |
| CAS No./ Nom EC | 68131-39-5 / Alcohol(C12-15) EO(>5-10) |
| Résultat | Pas de données disponibles |

Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déversement du produit pur dans les égouts et les cours d'eau interdits. Les résidus et les emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non classifiée

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non classifiée - Non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir SECTION 2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

Exemptions pour format ADR:

Non pertinent

Groupe de séparation IMDG:

Non pertinent

Polluant marin IMDG:

Non pertinent

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté en vrac dans des citernes

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation des détergents - Règlement (CE) n ° 648/2004 et ses modifications:

Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents, lorsque mentionnés dans le paragraphe suivant, répondent aux critères de biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

Teneur selon RÈGLEMENT (CE) N°648/2004 sur les détergents :

Agents de surface non ioniques <5%.Methylchloroisothiazolinone (MCI).

Législation relative aux biocides - Règlement (CE) n ° 1451/2007 et des amendements:

Non pertinent

Règlements Cosmétiques - Règlement (CE) n ° 1223/2009 et des amendements:

Non pertinent

Règlements sur les Aérosols - Directive 2008/47/CE et ses amendements:

Non pertinent

Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Le produit est un mélange. Tous composants ont été enregistrés, pré-enregistrés ou en sont exempts de l'enregistrement REACH

Annexe XIV-REACH (liste des substances soumises à autorisation - SVHC)

Le produit ne contient pas de substances sur la liste des candidats qui seront considérés comme des substances extrêmement préoccupantes, selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Registres :

Document : 04LAB004
 Code : 315150
 Nom du produit: SUCIWAX® BALANCE
 Langue : FRA
 Édition (date): 01/01/2001
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange. Le produit contient des substances qui sont encore requises évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications dans le document:

- 01/03/2017 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 830/2015
- 12/01/2015 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

Texte intégral des phrases mentionnées à l'article 3

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- OEDC - Organisation de coopération et de développement économiques
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur

PTE TRADUCCION

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, Suministros Científicos Técnicos, S.A.U. décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit.

Le département technique de Suministros Científicos Técnicos, S.A.U., apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.

La version en vigueur de ce document est uniquement disponible sur la page Web www.sucitesa.com. Pour éviter la distribution de versions obsolètes, nous recommandons de ne pas en conserver de copies et de vérifier au préalable que le document n'a pas été modifié.